



**Lettre ouverte à Madame Aurélie Filippetti,  
ministre de la culture et de la communication**

Madame la Ministre,

Vous avez fait de l'éducation artistique et culturelle une des grandes priorités de votre action avec pour objectif de la garantir pour tous. Les conservatoires de musique, de danse et de théâtre sont engagés depuis longtemps dans cette mission, accompagnant ainsi la volonté des communes et de leurs groupements. C'est pourquoi, avec beaucoup d'autres acteurs artistiques, éducatifs et sociaux, nous ne pouvons que nous réjouir de ce choix et le soutenir avec force.

Cette action ne peut se faire qu'à la condition d'un partenariat étroit entre votre ministère, celui de l'Education Nationale, les collectivités territoriales et les structures culturelles. C'est d'ailleurs le sens de la circulaire interministérielle que vous avez signée le 3 mai 2013 avec Monsieur Vincent Peillon, et qui rappelle *la priorité gouvernementale donnée à l'éducation artistique et culturelle*.

Vous devez savoir cependant que, au niveau local et académique, la mise en œuvre de cette politique, coïncidant avec la réforme des rythmes scolaires, se heurte –à l'exception de quelques situations positives– à de nombreux obstacles. Ceux-ci sont susceptibles de mettre très vite à mal les ambitions affichées et de se traduire par une perte de confiance vis-à-vis de la volonté gouvernementale et de la cohérence de sa politique.

Ainsi, de nombreux témoignages nous parviennent régulièrement exprimant une vraie difficulté à comprendre les modes d'approche de la question par les services de l'Education Nationale.

Beaucoup de conservatoires, à l'occasion de la préparation de l'année scolaire, élaborent avec leurs enseignants et particulièrement ceux intervenant en milieu scolaire, des projets associant d'autres structures éducatives et culturelles. La plupart de ces projets sont articulés avec des rencontres d'artistes, conçus en interdisciplinarité, centrés sur la découverte des œuvres, les pratiques des élèves, les démarches de création. Les collectivités gestionnaires dégagent depuis longtemps des moyens importants pour ces actions et semblent, pour l'instant, décidées à maintenir cet effort malgré les réductions budgétaires que l'Etat leur impose (tant en ce qui concerne leur dotation globale de fonctionnement que pour les subventions directes aux conservatoires classés).

Conformément aux directives interministérielles, de nombreuses réunions ont eu lieu au cours des dernières semaines entre les acteurs culturels, les DRAC et les services des Inspections Académiques dans le cadre des comités territoriaux de pilotage et des commissions techniques. Il s'agissait notamment de travailler à la généralisation des actions d'éducation artistique et culturelle tout en prenant en compte le temps périscolaire dans le cadre des nouveaux horaires de l'école primaire. Au cours de ces réunions, il semble que la principale préoccupation des autorités académiques soit de veiller à limiter au maximum les interventions artistiques afin de préserver les apprentissages « fondamentaux » desquels

l'éducation artistique et culturelle serait absente. Bien que finançant la quasi-totalité de ces dernières, les collectivités territoriales ont bien du mal à faire valoir leur point de vue.

Nous comprenons bien entendu les difficultés rencontrées par les enseignants de l'Education Nationale qui ont hérité dans le passé récent d'un passage directif à la semaine de quatre jours sans que les contenus des programmes aient été changés et qui peinent ainsi à les tenir. Le passage à quatre jours et demi hebdomadaires (sans changement du temps global de travail scolaire) se traduit donc paradoxalement, dans beaucoup de cas, par une diminution des demandes d'interventions régulières dans des domaines artistiques.

Dans le nouveau cadre que vous souhaitez mettre en place, vous comprendrez que les enjeux de l'éducation artistique et culturelle ne peuvent plus dépendre de la seule bonne volonté d'enseignants et de responsables totalement convaincus à titre personnel du caractère essentiel de celle-ci.

Se posent alors quelques questions délicates :

*Ces blocages sont-ils révélateurs d'une difficulté de collaboration entre les ministères de l'Education Nationale et de la Culture ?*

*La création d'une instance interministérielle en charge de l'éducation artistique sous l'autorité du Premier Ministre est-elle abandonnée, malgré l'engagement exprimé pendant la campagne présidentielle ?*

*L'administration centrale de l'Education Nationale a-t-elle les moyens d'imposer à ses services décentralisés de mettre en œuvre avec dynamisme et imagination les orientations du Gouvernement ?*

*A-t-on conscience que les conservatoires (ce qui inclut toutes les structures d'enseignement artistique en musique, danse, théâtre et ne se réduit pas aux seuls établissements classés et subventionnés par l'Etat) agissent depuis longtemps dans le domaine scolaire, avec le soutien de leur collectivité, de manière bien plus large que par le seul biais des classes à horaires aménagés et des orchestres à l'école comme le laissent entendre certains propos émanant de vos services ?*

*Ne pensez-vous pas que, dans une période d'économies budgétaires drastiques, il serait préférable de s'appuyer sur les réussites avérées, nombreuses et déjà financées, pour les développer plutôt que de chercher à les contenir, voire les ignorer ?*

Nous restons prêts à contribuer le plus efficacement possible à la mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle ambitieuse qui garantisse un accès à l'art et à la culture pour tous. Nous relayons, tant que faire se peut, les orientations et les directives nationales auprès des acteurs professionnels mais nous devons aussi de vous en transmettre les inquiétudes, voire les profondes désillusions qu'ils rencontrent sur le terrain. C'est pourquoi nous espérons que cet appel sera entendu.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

L'association « Conservatoires de France »  
Le 11 juillet 2013